

## Compte rendu de la séance du 9 mars 2022

**Présents :** M. BONNET Bernard, M. PERRIN David, M. GUYON Thierry, M. FOUILLOUX Gilles, Mme. FAURE Murielle, Madame GATTE Hélène, M. GUARNERI Giovanni, Mme. MOLLARET Françoise M. CREPET Sébastien M. PATOUILLARD Cédric, M. MAYET Iwan, Mme. DIOLOGENT Catherine. Mme. RODRIGUEZ Frédérique Mme. BRUNON Hélène Mme PELLISSIER Élisabeth, Mme MERLE Anne-Marie, Mme. BARDOTTI Stéphanie, Mme. FAURE Jocelyne.

**Excusés :** M. REYMONDON Frédéric

**Secrétaire de la séance :** Mme. BARDOTTI Stéphanie

Monsieur le Maire rappelle que l'objet de ce conseil est essentiellement la présentation de l'état d'avancement du PLUi, à ce titre il remercie M. GONON Maire de La Gimond conseiller délégué en charge du PLUi et du RLPi à Saint-Etienne Métropole de s'être déplacé à Saint-Maurice-en-Gourgois pour faire cette présentation. Il lui laisse la parole.

M. GONON excuse M. THIZY Vice-Président en charge de la cohésion territoriale et de la stratégie foncière, il indique qu'ils vont effectuer cette présentation à l'ensemble des communes de la métropole. Il remercie M. BONNET pour son accueil, et également M. MAYET pour son implication en tant que membre du comité de suivi et sa présence régulière aux nombreuses réunions qu'entraîne la réalisation de ce PLUi. M. GONON procède à la présentation du support réalisé par Saint-Etienne métropole. Il insiste sur la notion d'aménagement du territoire à l'échelle métropolitaine, et rappelle également le cadre réglementaire à respecter. L'objectif du PLUi est bien de trouver un équilibre entre les communes urbaines et celles plus rurales pour le bien être de l'ensemble des habitants. Les nouveaux enjeux environnementaux, la loi Climat et Résilience, les différents textes réglementaires, le schéma de cohérence territoriale Loire Sud, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire... viennent limiter les possibilités d'ouverture à la construction. Les différents enjeux liés à l'imperméabilisation des sols, le développement de l'économie, l'agriculture, à l'échelle de Saint-Etienne Métropole font de ce PLUi un outil indispensable d'aménagement sur le long terme.

En terme de calendrier, la phase de concertation continue, le travail sur les orientations d'aménagement et de programmation se met en place, ainsi que la construction du Plan d'Aménagement et de Développement Durable. Le projet devra être arrêté par le Conseil Métropolitain en fin d'année 2023 pour pouvoir lancer l'enquête publique en 2024, et aboutir sur une approbation finale en 2025.

M. GONON insiste sur le fait que ce PLUi soit construit par les élus du territoire avec les enjeux forts suivants :

-être sobre en foncier

-un PLUi au service du cadre de vie des habitants

-un PLUi qui protège ses ressources

Un PLUi qui soit un levier pour la transition écologique et énergétique du territoire.

M. le Maire remercie M. GONON pour sa présentation ce dernier se retire.

M. le Maire reprend l'ordre du jour.

### Exercice du droit de préemption à Chabannes parcelle section C n°92 ( DE 2022 009)

Monsieur le Maire fait part d'une déclaration d'intention d'aliéner arrivée en mairie en date du 14 février 2022, adressée par l'office notarial GUIBERT et associés au Chambon-Feugerolles, en vue de la cession d'un terrain, cadastré section C n° 92, d'une superficie totale de 170 m<sup>2</sup>, appartenant aux consorts MOULIN, FORISSIER et TEYSSIER.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants, R 213-1 et suivants ;

**Considérant** que cet emplacement permettra à la Commune de bénéficier d'un espace public ouvrant des perspectives d'aménagement, et pourra faciliter les manœuvres du service d'enlèvement des ordures ménagères

**Considérant** que cette opération répond aux objectifs définis par l'article L 300-1 du code de l'urbanisme,

**le Conseil municipal, décide** moins une abstention d'acquiescer par voie de préemption le bien situé dans le hameau de Chabannes cadastré section C n° 92, La commune achète au prix figurant dans la DIA : La vente se fera au prix principal de 3 500 € (trois mille cinq cents euros), indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner.

Un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision. Mme. RODRIGUEZ n'a pas pris part au vote.

### Subvention coopérative scolaire des Marronniers projet conte musicale ( DE 2022 010)

Suite à la proposition de la commission, Monsieur le Maire propose de voter une subvention de 300 euros pour la coopérative scolaire des Marronniers pour la réalisation d'un conte musical sur le thème de l'Angleterre. Cette subvention est votée à l'unanimité.

### Modification du règlement du marché ( DE 2022 011)

Monsieur le Maire évoque le règlement du marché, il fait part de la nécessité de modifier ce dernier afin de permettre la facturation aux forains installés durant la semaine sur la place. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette modification qui est adoptée à l'unanimité.

### Projet de solidarité avec le peuple Ukrainien ( DE 2022 012)

Monsieur le Maire évoque le conflit en Ukraine et la nécessaire solidarité qui doit se mettre en place vis-à-vis du peuple Ukrainien qui connaît un exode massif afin de fuir les troupes Russes qui envahissent le pays. Il indique que ce conflit se trouve aux portes de la France et qu'il semble indispensable que la commune participe à l'offre d'accueil des réfugiés.

M. le Maire indique s'être rapproché de M. le Maire d'Aboen qui propose un logement à une famille de réfugiés sur sa commune et du bailleur social 3F immobilier, pour libérer 2 appartements à destination de familles Ukrainiennes dans le bâtiment dit « des sœurs ». Les démarches administratives s'avèrent compliquées, il demande au conseil de se prononcer sur cette action qui serait susceptible d'engager des dépenses pour le budget communal notamment par le biais d'une subvention au Centre Communal d'Actions Sociales. Dans le cas d'une validation par le conseil municipal, Monsieur le Maire engagera plus concrètement les démarches déjà entreprises.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire de mettre à disposition de familles de réfugiés Ukrainiens 2 appartements en lien avec le bailleur social 3 F immobilier et autorise M. le Maire à continuer ses démarches auprès du bailleur social, du CCAS ainsi que des services de l'Etat pour faire aboutir l'offre d'accueil.

### Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :

- Scolaire : Le conseil d'école s'est tenu mardi 8 mars en présence de Mme. l'inspectrice de circonscription. Une fermeture de classe est inévitable à la rentrée prochaine en raison de la baisse des effectifs (261 enfants à la rentrée prochaine). Pas de problèmes particuliers signalés. Un rafraîchissement des toilettes du préau couvert est à prévoir, ainsi que quelques menus travaux d'embellissement de la cour de la maternelle. Le projet de conseil municipal enfant est toujours d'actualité.
- Commission technique : une présentation est faite des premières esquisses du projet de centre technique municipal. L'estimation n'est pas du tout en adéquation avec les finances communales et l'enveloppe qui a été donnée à l'architecte, ainsi le projet doit être entièrement revu afin de respecter le cahier des charges initial. Une réunion de travail est programmée vendredi 11 mars avec l'architecte. S'agissant de l'ancien dépôt il est décidé que ce dernier n'accueillera pas d'activités en raison de la proximité de la MARPA. Au niveau voirie les projets pour 2022 sont : impasse du parc (parking et voirie MARPA) une partie de Gourgois impasse du bacha fleuri.
- Organisation d'une ou plusieurs journées festives sportives pour les jeux olympiques Paris 2024. Une réunion sera programmée avec les associations pour la mise en œuvre. Les travaux des vestiaires de l'espace sport nature avancent problème de livraison de menuiseries.
- Police municipale : les dernières conventions sont en cours d'élaboration (Unieux, Caloire, gendarmerie de St Bonnet) ainsi que l'information au procureur de la République. La signature officielle devrait se faire à Saint-Maurice.

### Informations diverses :

- Prochain conseil le mercredi le 1<sup>er</sup> avril 2022 à confirmer.
- Commémoration du 19 mars 1962 le 20 mars à 11h00
- Marche du sou des écoles le 20 mars
- Commission finances le 23 mars 19h00